

Jeudi 8 février 2018 – Section primaire du Lycée Alexandre Dumas, Moscou – 18h15.

Remerciement des participants de leur présence :

- Les représentants des enseignants
- Les représentants des parents d'élèves
- Les personnes siégeant avec voix consultative
- Les invités

Présents :

- Monsieur Loïc PARIS, directeur de la section primaire
- Madame Isabelle VIRELLO, représentante des enseignants
- Madame Emmanuelle REGNIER, représentante des enseignants
- Madame Nathalie PARIS, représentante des enseignants
- Madame Sophie PRUD'HOMME, représentante des enseignants
- Monsieur Jérémy COLLIN, représentant des enseignants
- Monsieur Cyril PROENCA, représentant des enseignants
- Monsieur Sylvain RISS, représentant des enseignants
- Madame Rachel NORMAND, représentante des enseignants
- Madame Soazig GAUTRON, représentante des enseignants
- Madame Natalia BARABANSHIKOVA, représentante des enseignants
- Madame Sacha VIGUILLIANSKAIA, représentante des enseignants
- Madame Cathy BROCHERAY, représentante des enseignants
- Madame Caroline VALADE, représentante des parents d'élèves
- Madame Delphine LEFEBVRE ROUZE, représentante des parents d'élèves
- Monsieur Erick DONDELLINGER, représentant des parents d'élèves
- Madame Waltemira BALDACCINI, représentante des parents d'élèves
- Madame Roxane MAGUIN, représentante des parents d'élèves
- Madame Milka JOVANOVIC, représentante des parents d'élèves
- Madame Constanze BAETHGE, représentante des parents d'élèves
- Supplée par Madame Emilie GEOFFROY PONSON
- Monsieur Thomas DODANE, représentant des parents d'élèves

Membres de droit :

- Madame Muriel SERRA, Directeur adjoint

Invité :

- Monsieur Didier BROCHERAY, Enseignant Maître Formateur de l'Ecole

Excusés :

- Madame Thérèse DELAUBIER, Proviseur du Lycée Alexandre Dumas,
- Monsieur Eric BERENGER-BOYELDIEU, Directeur administratif et financier
- Monsieur Thierry HOUYEL, Inspecteur de l'Education nationale en résidence à

Berlin

- Madame Anna ZANINI, représentante des parents d'élèves
- Madame Nathalie DONIS, représentante des parents d'élèves

Absents :

Madame Naïma HALIM, représentante des enseignants
Monsieur Samuel HUTCHINSON, représentant des enseignants
Madame Daria RECOURSE, représentante des enseignants
Madame Benedicte RAKHORST, représentante des parents d'élèves
Madame Aude GRIBAUVAL, représentante des parents d'élèves
Madame Euryale CHATELARD, représentante des parents d'élèves
Madame Gwendoline POLAERT, représentante des parents d'élèves
Madame Claire-Marie LEJEUNE, représentante suppléante des parents d'élèves

Lecture de l'ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du compte-rendu du précédent conseil d'école
4. Vie de l'école
5. Proposition de calendrier, année scolaire 2018-2019
6. Rentrée 2018
7. Questions diverses

Rappel sur le rôle et fonctionnement du conseil d'école

Référence : Circulaire 1894 du 7 juin 2012, Organisation et fonctionnement des instances

Le conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur l'organisation du temps et le calendrier scolaire.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

Secrétaire de séance : Madame Soazig GAUTRON

Secrétaire adjoint : Monsieur Jérémy COLLIN

2 – Approbation de l'ordre du jour

Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 21

3 – Approbation du compte-rendu du précédent conseil d'école

du 19 octobre 2017, disponible sur le site de l'établissement : <https://lfm.ru>

Bandeau de droite > Documents

Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 21

4 – Vie de l'école

a- Mission de l'IEN

Monsieur Thierry HOUYEL, Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la zone Europe centrale et orientale était en mission à Moscou du 27 novembre au 1er décembre 2017.

Point de situation sur le fonctionnement actuel

Cette mission a révélé le fonctionnement satisfaisant de notre école à 28 classes implantées sur 2 sites, grâce à la complémentarité de plusieurs facteurs :

- un pilotage pédagogique clair et formalisé, un positionnement régulé entre les deux nouvelles directions du primaire,
- un taux de 62% de résidents (18 sur 29 enseignants en classe)

Question des parents à savoir si c'est un bon taux ou pas, et qu'en est-il par rapport aux autres Lycées français ?

Réponse : C'est un très bon taux. Les taux de résidents des Lycées français sont très différents selon les pays. L'objectif de l'AEFE est d'arriver à un taux de 50% de résidents.

- un vivier de remplaçants formés, une formation aura lieu en mars 2018.
 - une forte dynamique de formation : un accompagnement très pertinent et constant de l'EMFE, une dynamique de formation continue, un plan local de formation
- L'accompagnement de l'EMFE : très nombreux « chantiers » engagés depuis 3 ans,
- des effectifs de classe satisfaisants (25 élèves),
 - une dynamique de projets fédérateurs sur les 2 sites (IDF et Bounine) comme la semaine des lycées français.
 - une école inclusive,
 - un accompagnement des élèves en cours d'apprentissage du français : poste FLSCO,
 - un esprit d'équipe constructif (cf culture professionnelle similaire entre les 2 sites du primaire),

Le cycle 2 et l'enseignement du français

Durant cette mission, Monsieur Thierry HOUYEL a observé plusieurs séances de classe dans 10 classes de CP, CE1 et CE2 : lecture silencieuse, vocabulaire, oral, écriture de syllabes, grammaire, littérature, compréhension fine, contrôle de la compréhension, lecture à haute voix, écoute d'un conte.

Ces observations, suivies d'entretiens, ont fait état de très bonnes pratiques permettant de réaliser un équilibre entre les incontournables d'un enseignement du lire/écrire. Par ailleurs, il faut signaler la pertinence des diverses formes de différenciation pédagogique mises en œuvre à ce jour (cf nouvelles modalités retenues à cette rentrée pour les APC notamment).

Les observations de classe effectuées sur les deux sites (IDF et Bounine) n'ont pas mis en évidence de contrastes voire de disparités dans les pratiques de classe au cycle 2.

L'animation pédagogique en direction de tous les enseignants de cycle 2 (CP, CE1 et CE2 : 13 enseignants) a permis de bien identifier et de valoriser les très bonnes fondations actuelles notamment dans le contexte de scolarisation d'élèves russophones.

Cet échange avec les enseignants en présence de l'EMFE a également permis de dresser quelques perspectives de réflexion à partir de points pouvant être l'objet d'une plus forte continuité de cycle.

Eléments de prospective

Certains points déjà identifiés par la direction sont l'objet de stratégies constructives et efficaces, dans l'intérêt des élèves, du fonctionnement interne ainsi que du rayonnement de l'établissement. Des points de prospective se dégagent de cette mission :

- La reconfiguration du pilotage pédagogique à la rentrée 2018 :

Des atouts pour réussir cette reconfiguration sont déjà identifiables : le directeur expatrié et la directrice résidente sont tous les deux titulaires du diplôme de formateur (généraliste et musique), le fonctionnement à deux est déjà bien clarifié.

- L'enseignement du français dans un contexte d'une plus forte proportion d'élèves russes.
- La baisse des effectifs en primaire : Les effectifs de primaire ont fortement chuté cette année (749 élèves à la rentrée 2016, 700 cette année).

	Maternelle	Elémentaire	Total primaire
2012/2013	254	545	799
2013/2014	220	544	764
2014/2015	219	516	735
2015/2016	230	516	746
2016/2017	226	523	749
2017/2018	202	498	700

Des classes pourraient être supprimées à la rentrée prochaine. Il faut aussi cependant bien identifier les modalités d'inscription définitives ainsi que la non prolongation des tests d'admission.

Cette mission révèle donc la bonne dynamique générale pour laquelle les enseignants et l'ensemble du personnel visent le rayonnement de l'école, sa cohérence interne et son bon état d'esprit.

Interrogation des parents sur la suppression du poste de Didier Broheray ?

Réponse : A la demande de l'Inspecteur et en accord avec le chef d'établissement, l'EMFE consacre une partie de sa mission à la zone.

Le poste d'EMFE à Moscou est supprimé à la rentrée mais un poste de formateur 1er degré est créé sur la zone (conseiller pédagogique auprès de l'Inspecteur en charge de la zone Europe centrale et orientale)

b- Livrets scolaires

A la fin de chaque trimestre pour l'école élémentaire et de chaque semestre pour l'école maternelle, le livret scolaire est remis aux parents selon le calendrier ci-dessous, les rencontres avec les parents sont organisées plus particulièrement à cette occasion.

	maternelle	élémentaire
N°1	/	Samedi 16 décembre
N°2	Vendredi 19 janvier	Samedi 31 mars
N°3	Vendredi 15 juin	Samedi 30 juin

La proposition de poursuite de scolarité (passage dans la classe supérieure, saut de classe ou éventuellement maintien) est transmise à la famille avant le 18 juin 2018.

Dans un délai de 15 jours, la famille fait connaître sa réponse sur cette proposition, l'absence de réponse équivalant à l'acceptation de la proposition.

c- APC : activités pédagogiques complémentaires

Le décret n° 2017-444 du 29 mars 2017, relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré, fixe les cent huit heures annuelles dont les trente-six heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires.

Les activités pédagogiques complémentaires permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Le volume horaire annuel consacré par chaque enseignant aux activités pédagogiques complémentaires avec les élèves est de 36 heures.

Suite aux différents échanges de l'équipe pédagogique et avec l'accord de monsieur l'Inspecteur, un nouveau dispositif des APC a été mis en œuvre à Moscou pour cette année scolaire. Ce nouveau dispositif consiste à déplacer le temps d'APC pour le superposer au temps de LV Russe et de mobiliser les enseignants libérés sur une activité pédagogique complémentaire.

Ce dispositif permet une amélioration significative du rythme scolaire de l'élève et apporte, dans un établissement qui met l'accent sur l'accompagnement des besoins particuliers des élèves, de réels avantages en termes de qualité de la prise en charge et une optimisation du temps scolaire de l'élève.

La gestion des fratries est facilitée, les familles se trouvant souvent confrontées à des problèmes de déplacements lorsqu'un enfant est retenu pour les APC. Ce dispositif ne conduit plus à allonger le temps scolaire pour certains élèves et facilite le fonctionnement au sein des écoles en simplifiant la gestion des déplacements.

La dérogation permet que ce temps ne s'ajoute plus aux 25h30 hebdomadaires d'enseignement mais, dans ce dispositif, que l'accompagnement différencié ait lieu sur le temps scolaire.

Des temps impartis à la préparation des séquences d'APC permettent de déterminer les objectifs en constituant les équipes de travail et en fixant les modalités d'intervention (groupes d'élèves, axe de l'accompagnement...)

L'enseignant est en co-intervention ou co-enseignement dans la classe d'un collègue à raison de 3x30 ou 2x45 minutes par semaine. Les activités pédagogiques complémentaires peuvent s'adresser à tous ou partie des élèves selon les besoins identifiés par les enseignants. Dans tous les cas, maître de classe et maître supplémentaire sont impliqués simultanément, ce qui signifie qu'ils partagent aussi les temps de préparation et de bilan des séances.

Bilan de la première session :

Du 6 novembre au 22 décembre (7 semaines) : 25,8% d'élèves suivis (178 élèves).

Bilan de la deuxième session :

Du 8 janvier au 16 février (6 semaines) : 22,5% d'élèves suivis (155 élèves).

	S1	S2
FR	60,4%	54,0%
MATH	20,8%	26,0%
PROJET	7,5%	10,0%
METHODO	11,3%	10,0%

Sur l'ensemble des sessions depuis la rentrée, l'aide apportée se fait principalement autour des compétences en français (57%) et en mathématiques (23%). L'aide méthodologique concerne 11% de l'effectif.

d- Charte des sorties scolaires sans nuitée

La charte des sorties et des voyages du Lycée français Alexandre Dumas de Moscou a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves aux projets et sorties scolaires en fixant un cadre lié au projet d'établissement.

Elle concerne les sorties régulières qui relèvent des enseignements réguliers et sont inscrites à l'emploi du temps, les sorties occasionnelles qui correspondent à des activités d'enseignements ponctuelles sans hébergement.

Dans le cadre du projet d'établissement, qui détermine les activités propres à l'établissement sous forme d'objectifs et de programme d'action, de mise en œuvre des objectifs et programmes nationaux, cette charte assure la cohérence des actions avec le contexte de l'établissement.

La présente charte sera votée lors du conseil d'établissement du jeudi 15 février 2018.

Objectifs

- Favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'offre tout au long de leur parcours scolaire
- Permettre l'harmonisation et la cohérence de l'offre au sein de l'établissement et des niveaux de classe
- Permettre les actions innovantes et nourrir l'évolution du dispositif
- Répondre de façon mesurée aux projets de classe spécifiques
- Mettre en œuvre l'accompagnement pédagogique et les formations nécessaires
- Anticiper les besoins en termes de budget

e- Bilan du voyage scolaire des CP

Les élèves des classes de CP du site EIB (CP A, CP B) sont partis en classe de neige à Ognikovo du 22 au 26 janvier 2018 pour la 4ème année consécutive. Ils ont pu découvrir de nombreuses activités EPS, telles que ski de fond, luge, raquettes, courses d'orientation, sports collectifs et danse. Ce voyage a contribué à développer l'autonomie chez ces enfants de six ans dans un esprit de convivialité.

52 élèves dans les deux classes, un élève non partant et finalement 5 élèves supplémentaires en maladie. Donc, 6 non partants au total, 46 élèves au départ.

Bilan très positif pour cette 4ème année. Au retour, préparation d'une exposition prévue le 14 février.

C'est l'occasion de remercier l'implication des enseignantes et des accompagnateurs bénévoles qui ont tout mis en œuvre pour que ce voyage scolaire se déroule dans les meilleures conditions pédagogiques et de sécurité, et sans quoi ce voyage n'aurait pas été possible.

Un voyage scolaire sera organisé avec les classes de CE1 A, CE1 B, du 21 au 25 mai et CE1 C, CE1 D du 28 mai au 1^{er} juin, à Ershovo. Une réunion d'information à destination des familles des élèves de ces classes est prévue au retour des vacances de février.

f- Certification Delf Prim' et Cambridge

Dans le cadre des fiches action du projet d'établissement, plusieurs certifications en langue vivante sont proposées aux élèves du 1er degré :

CE2 : DELF Prim à l'Institut Français de Russie / Moscou

Objectif : doter les élèves étrangers d'un document attestant de la validation d'un niveau de Français, diplôme internationalement reconnu.

Public visé : les élèves de nationalité étrangère du niveau CE2 (21 élèves cette année). Préparation aux examens par l'unité FLSco.

Niveau visé : A2 sur les quatre compétences langagières (compréhension de l'oral, production orale, compréhension des écrits, production écrite).

Calendrier : épreuves prévues le samedi 14 avril 2018.

CM2 : Cambridge English Young Learners à l'International House BKC

Objectif : doter les élèves d'un document attestant de la validation d'un niveau d'anglais.

Public visé : les élèves de niveau CM2 (28 élèves cette année).

Niveau visé : proposition de passage à l'un des trois degrés de certification (starters/movers/flyers) par l'enseignant chargé des cours selon le niveau de l'élève et ses chances de réussite.

Calendrier : épreuves prévues le mardi 10 avril 2018.

Question des parents : A quoi servent les certifications pour les élèves par la suite ?

Délivrées par des organismes certificateurs indépendants, les certifications en langues reconnaissent et valorisent les compétences écrites et orales des élèves au moyen d'une évaluation externe, standardisée, et internationalement reconnue. Le développement des certifications est pleinement ancré dans la politique d'éducation plurilingue et interculturelle de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

5 – Proposition du calendrier

a- Cadre de mise en œuvre

Le calendrier scolaire, proposé par l'équipe de Direction aux enseignants de l'école primaire, est soumis pour consultation au Conseil d'école, puis présenté aux enseignants du second degré avant d'être voté en Conseil d'établissement.

L'année scolaire comporte au moins 36 semaines, réparties en 5 périodes de travail, de durée comparable, séparées par 4 périodes de vacances des classes. Le volume annuel est compris entre 864h et 936h. La semaine de classe comprise entre 24 et 26h (si plurilingue), sans dépasser un volume quotidien de 5 heures 30. Le calendrier scolaire doit être commun dans toute la mesure du possible, à l'ensemble des établissements d'un même pays.

b- Calendrier scolaire 2018-2019

Prérentée des enseignants	vendredi 31 août 2018
Rentrée	lundi 3 septembre 2018
Vacances d'Automne (Toussaint)	du vendredi 19 octobre au lundi 5 novembre 2018
Noël	du vendredi 21 décembre au mercredi 9 janvier 2019
Vacances d'Hiver	du vendredi 22 février au lundi 11 mars 2019

Pâques
Sortie

du vendredi 27 avril au lundi 13 mai 2019
vendredi 5 juillet 2019

Jours fériés :

lundi 22 avril : Pâques

mercredi 12 juin : fête nationale Russe

Un vote a été effectué pour une proposition de changement du jour férié du 22 avril 2019 avec le 30 et le 31 mai 2019.

Contre : 1

Abstentions : 1

Pour : 19

La proposition sera faite au conseil d'établissement.

6 – Rentrée 2018

a- Structure et organisation pédagogique

L'établissement a vu ses effectifs régulièrement augmenter, toutefois la croissance s'est inversée, notamment cette année (-49 élèves). Les effectifs ont diminué de plus de 6%.

	Maternelle		Elémentaire		Total primaire		Classes	
2011-2012	256	33,3%	513	66,7%	769	-	33	23,3
2012-2013	254	31,8%	545	68,2%	799	3,9%	33	24,2
2013-2014	220	28,8%	544	71,2%	764	-4,4%	32	23,9
2014-2015	219	29,8%	516	70,2%	735	-3,8%	32	23,0
2015-2016	230	30,8%	516	69,2%	746	1,5%	30	24,9
2016-2017	226	30,2%	523	69,8%	749	0,4%	28	26,8
2017-2018	202	28,9%	498	71,1%	700	-6,5%	28	25,0

La projection de cette baisse d'effectif sur ceux de la rentrée prochaine laisse penser que nous perdrons encore une trentaine d'élèves pour rentrer avec un effectif de 670 élèves.

L'organisation pédagogique devra encore prendre en compte cette perte d'effectif en supprimant sans doute deux sections.

b- Modification du règlement intérieur

Cinq points sont proposés à la modification :

Chapitre I, 2.1.2 Obligations inhérentes à la vie collective et au fonctionnement de l'école :

2.1.2.1 Définition :

Les élèves doivent :

- ~~pour les élèves des classes élémentaires~~, être en mesure de présenter le cahier de liaison correctement tenu à tout adulte de l'établissement. Ce cahier est le principal outil de communication utilisé entre l'équipe éducative et les parents.

Chapitre I, 2.2 MODALITES DE SANCTION DES MANQUEMENTS AUX OBLIGATIONS

Tout manquement aux règles générales de la vie de l'école, sera sanctionné selon sa gravité par les mesures prononcées par les enseignants, le personnel de direction, d'éducation ou de surveillance. Elles sont également décidées par **la direction** ~~le Directeur des classes primaires~~ sur proposition :

- une observation à destination des parents ;
- un travail supplémentaire

La convocation des parents pour un entretien peut être décidée à tout moment par les enseignants ou **la direction** ~~le Directeur des classes primaires~~.

Chapitre I, 2. REGLES D'ACCES DANS L'ETABLISSEMENT (EIB seulement)

ECOLE ELEMENTAIRE (ELEVES DES CLASSES DU CP AU CM2) :

Accueil :

L'accès des élèves se déroule entre 8h00 et 8h30 par le portillon placé sous la surveillance d'un vigile de sécurité. De 8h00 à 8h20, les élèves sont accueillis dans le gymnase pour les élèves des classes élémentaires et **dans la salle de motricité** ~~une classe de maternelle~~ pour les élèves des classes maternelles.

Chapitre II, 1. JOURS ET HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DU SITE IDF

Les cours ont lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 13h35. L'ouverture des portes a lieu à 8h20. Les activités pédagogiques complémentaires ont lieu, **sur le temps scolaire**. ~~les lundis et jeudis de 13h35 à 14h35 selon un calendrier établi. Les familles concernées par cette aide sont informées au préalable.~~

Chapitre II, 4. CONDITIONS DE DEPLACEMENT DES ELEVES HORS DE L'ETABLISSEMENT DANS LE CADRE DES ACTIVITES SCOLAIRES

Pour les sorties exceptionnelles (par exemple : théâtre, Centre Culturel, excursions pédagogiques, etc.), le professeur des écoles indique les détails de la sortie **sur l'imprimé dédié à cet effet « Informations aux parents » qui doit être signé par la famille** ~~le carnet de liaison, les parents doivent prendre connaissance des indications du professeur et signer ce carnet. Ces sorties font l'objet d'une demande d'autorisation préalable de l'enseignant à l'administration et d'une information aux familles.~~

Vote pour l'ensemble des modifications :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 21

7 – Questions diverses

a- Information

Point sur la sécurité aux abords de l'école Ivan Bounine.

Un courrier concernant la sécurisation des abords de Milioutinsky et Ivan Bounine a été signé par le Ministre-Conseiller et envoyé à la préfecture centrale ainsi qu'aux aux préfectures de quartiers. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites données à notre demande.

b- Proposées par les représentants des parents d'élèves

Aucune question a été formulée par les parents.

Les représentants des parents remercient la direction pour leur très bonne gestion de l'accompagnement des enfants, à l'arrivée des navettes le lundi 05/02 après un enneigement exceptionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

M. Loïc PARIS
Directeur de la Section Primaire



Madame Soazig GAUTRON,
Secrétaire de séance du Conseil d'Ecole

M. Jérémy COLLIN,
Le secrétaire de séance adjoint